

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU BEAUSSET
N° 2019.01.24.3**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à dix-sept heures, le Comité de la Caisse des Ecoles du Beausset, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie du Beausset, sous la Présidence de Monsieur Georges FERRERO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 8

ETAIENT PRESENTS : Georges FERRERO, Laurence BOUSAHLA, Philippe CHAREYRE, Béatrice LEBOUCHER, Nathalie GREPPO-CHAIGNION, Sally VALLADY, Julien RIDE.

ETAIT REPRESENTEE : Claire PEYRAUD par Monsieur Julien RIDE

1 – Débat d'orientations budgétaires 2019

Madame Laurence BOUSAHLA, rapporteur présente et commente le rapport d'orientations budgétaires 2019, tel qu'annexé à la convocation.

« Vous avez reçu le rapport d'orientation budgétaire. Je ne reviendrai pas sur la réglementation, et je vais, avant d'aborder nos objectifs 2019, vous indiquer quelles sont les missions d'une caisse des écoles :

Les Caisses des écoles ont été instituées par la loi du 28 mars 1882, elles ont pour but de faciliter la fréquentation des écoles publiques et de soutenir l'action pédagogique et éducative des communes.

Ainsi elles peuvent organiser et gérer toute activité à caractère éducatif, pédagogique en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré et participer à l'organisation de fêtes, de sorties scolaires.

Notre Caisse des écoles, créée le 21 janvier 1935 à son siège à l'hôtel de ville de la commune du Beausset, son rôle et ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires (non assurés par l'éducation nationale) en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans nos établissements. Elle est gérée par un comité de la caisse des écoles.

Je vous rappelle que le budget communal prend en charge les activités piscines et leur transport, tous les frais de gestion du personnel, d'entretien des bâtiments et des cantines. Ainsi, il ne sera pas abordé les missions dévolues à la commune.

Pour mémoire, le budget total 2018 s'élevait à 231 421,35 €. Les dépenses de fonctionnement réalisées atteignent 93% du budget d'un montant de 100 232,99 €. Les dépenses en investissement réalisées atteignent 75 % du budget d'un montant de 131 188,36 €.

2 - Les résultats provisoires de l'exercice budgétaire 2018 :

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2018, fait ressortir des résultats excédentaires « provisoires » :

Section de fonctionnement un excédent de + 6 628,03 €.

Section d'investissement d'un excédent de + 37 051,58 €.

3 - Les objectifs et orientations 2019

a) En section de fonctionnement :

Au 1^{er} janvier 2019, 845 élèves fréquentent nos établissements répartis sur 34 classes (ulis incluse).

Nos orientations porteront sur le maintien des crédits budgétaires pour :

- Les crédits pour les fournitures scolaires évolueront à 30 € par classe basé sur 850 élèves soit 25 500 €
- Les manuels scolaires pour les 22 classes élémentaires. Le crédit de 180 € par classe sera maintenu et toujours inclus avec les fournitures scolaires.
- Les jouets pour les maternelles seront maintenus à hauteur de 4.50 € par enfant.
- Le crédit pour la pharmacie sera de 40 € par classe.
- Les crédits pour les fournitures d'équipement pédagogique maintenus également à hauteur de 72 € par classe.
- Les fournitures administratives de direction seront de 85 € par classe s'ajoute également à ce compte les crédits « informatique » 40 € par classe pour les élémentaires et 100 € par classe pour les maternelles.
- Le crédit pour les livres destinés à la BCD sera de 40 € par classe.

Nous proposerons dans le cadre des sorties scolaires de porter le crédit à 380 € par classe soit une évolution de près de 8,60 %. (Tarifs en augmentation des transporteurs) et de ramener le crédit destiné aux classes transplantées à 200 € par classe élémentaire.

Le financement de ces dépenses sera totalement assuré par la subvention de la commune. Elle devrait évoluer de près de 4 %.

b) En section d'investissement :

S'agissant des dépenses de la section d'investissement, il est précisé que seules les acquisitions de bien ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant peuvent être imputées en section d'investissement, la valeur du bien doit être supérieure à 500 €.

Chaque chef d'établissement a recensé ses besoins pour 2019 :

- Ecole élémentaire Malraux 3 300 € de mobilier scolaire (tables, casier plastique, chaise, meuble bas) et 1 000 € de matériel informatique (1 ordinateur portable).
- Ecole élémentaire Gavot 750 € de matériel (coffre, enceinte sono, coussin BCD)
- Ecole maternelle Pagnol 2 500 € de mobilier scolaire (armoire, bahut, banc) et 2 000 € de matériel (tapis modulable salle motricité, modules) et une demande d'abri de jardin pour 950 €.
- Ecole maternelle Malraux 2 000 € de mobilier scolaire (lit, banc, meubles avec bac de rangement et un coffre en métal) et 2 900 € de matériel (tapis, sèche dessins, draps, cisaille).

Enfin nous devons prévoir pour l'élémentaire Malraux l'acquisition d'un lave-linge à hauteur de 750 €, un crédit pour l'achat de jeux de cour extérieur sera envisagé dans la limite de 24 000 €.

Nos services ont également recensés le besoin de rideaux ou films occultant pour un coût global de 15 500 €.

S'agissant de l'achat de table et banc extérieur l'estimation porte sur un montant de 60 000 €.

L'ensemble de ces besoins s'élèvent à 115 650 €

L'enveloppe maximale étant de 75 000 € en investissement il convient de définir les choix et priorité pour 2019.

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire. »

Suite à cette présentation s'est tenu le débat.

Envoyé en préfecture le 29/01/2019

Reçu en préfecture le 29/01/2019

Affiché le

Recevoir
Le 29/01/2019

ID : 083-268301017-20190124-201901243-DE

Le comité prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la caisse des écoles pour l'exercice 2019 sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente.

VOTES : adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE AU BEAUSSET LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

LE PRESIDENT
Georges FERRERO



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 DE LA CAISSE DES ECOLES

1 – Débat d'orientations budgétaires 2019

Avant d'aborder les points du rapport d'orientation budgétaire, il paraît nécessaire suite à l'élection des nouveaux parents d'élèves de rappeler les missions de la Caisse des écoles :

Les Caisses des écoles ont été instituées par la loi du 28 mars 1882, elles ont pour but de faciliter la fréquentation des écoles publiques et de soutenir l'action pédagogique et éducative des communes.

Ainsi elles peuvent organiser et gérer toute activité à caractère éducatif, pédagogique en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré et participer à l'organisation de fêtes, de sorties scolaires.

Notre Caisse des écoles, créée le 21 janvier 1935 à son siège à l'hôtel de ville de la commune du Beausset, son rôle et ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires (non assurés par l'éducation nationale) en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans nos établissements. Elle est gérée par un comité de la caisse des écoles.

Le Comité est composé de la manière suivante :

Trois représentants de la Commune, Maire et élus du Conseil Municipal, dont le mandat prend fin en même temps que leur fonction,

Trois membres élus représentants de parents d'élèves de la Commune, dont la durée du mandat est fixée à trois ans,

Deux membres de droits désignés par le Préfet et l'Inspection Académique dont le mandat prend fin en même temps que leur fonction.

Suite à cette présentation il est proposé au comité de la Caisse des écoles que conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le comité doit tenir son débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. Un rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit y être annexé depuis le 07 août 2015 cf. (article 107 loi Notre). Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Le Budget de la caisse des écoles est un budget annexe financé uniquement par la subvention communale. Il est précisé que le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit prévoir toutes les dépenses et les recettes d'une année civile et non scolaire. Toute dépense non inscrite dans le budget ne pourra être réalisée. Il est précisé que l'entretien des écoles, la rémunération du personnel communal affecté aux écoles (Atsem), travaux, cantines et piscines relèvent de la compétence de la commune.

Avant d'aborder nos orientations 2019 il est nécessaire de dresser la situation provisoire au 31/12/2018 pour appréhender le projet de budget 2019, et permettre ainsi aux parents d'élèves nouvellement élus, de débattre des orientations.

2 - Les résultats provisoires de l'exercice budgétaire 2018 :

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2018, fait ressortir des résultats excédentaires « provisoires » :

Section de fonctionnement un excédent de + 6 628,03 €.
Section d'investissement d'un excédent de + 37 051,58 €.

Pour mémoire, le budget total 2018 s'élevait en totalité à 231 421,35 €. Les dépenses de fonctionnement réalisées atteignent 93% du budget d'un montant de 100 232,99 €. Les dépenses en investissement réalisées atteignent 75 % du budget d'un montant de 131 188,36 €.

3 - Les objectifs et orientations 2019

a) En section de fonctionnement :

Il sera proposé un crédit de 30 € par enfant pour les fournitures scolaires. Ce crédit basé sur 850 élèves sera de 25 500 €.

Le crédit destiné au renouvellement des manuels scolaires sera maintenu et représente un montant total de 3 960 € (soit 180 € par classe).

S'agissant de l'achat des jouets pour les maternelles le crédit demeurera fixé à 4.50 € par élève.

Chaque école se verra doté d'un crédit de 72 € par classe pour les fournitures de petits équipements pédagogiques (34 classes).

Pour assurer la direction de leur établissement, les directrices bénéficieront cette année encore d'un crédit de 85 € par classe.

Pour les dépenses informatiques, les crédits alloués sont maintenus à hauteur de 40 € par classe pour les 22 élémentaires et 100 € par classe pour les 12 maternelles.

Un crédit de 40 € par classe pour les bibliothèques scolaires (BCD).

Il est proposé également de porter le crédit par classe destiné aux sorties scolaires à 380 € par classe (soit +8.60%).

Enfin au titre des classes transplantées, le crédit sera ramené à 200 € par classe (22 élémentaires).

Au premier janvier 2019 le nombre total d'élèves est de 845.

Le seul financement de ces dépenses de fonctionnement est assuré par la subvention municipale qui devrait évoluer de près de 4 %.

b) En section d'investissement :

S'agissant des dépenses de la section d'investissement, il est précisé que seules les acquisitions de bien ayant un caractère de durabilité et de consistance suffisant peuvent être imputées en section d'investissement, la valeur du bien doit être supérieure à 500 €.

Chaque chef d'établissement a recensé ses besoins pour 2019 :

- Ecole élémentaire Malraux 3 300 € de mobilier scolaire (tables, casier plastique, chaise, meuble bas) et 1 000 € de matériel informatique (1 ordinateur portable).
- Ecole élémentaire Gavot 750 € de matériel (coffre, enceinte sono, coussin BCD)
- Ecole maternelle Pagnol 2 500 € de mobilier scolaire (armoire, bahut, banc) et 2 000 € de matériel (tapis modulable salle motricité, modules) et une demande d'abri de jardin pour 950 €.
- Ecole maternelle Malraux 2 000 € de mobilier scolaire (lit, banc, meubles avec bac de rangement et un coffre en métal) et 2 900 € de matériel (tapis, sèche dessins, draps, cisaille).

Envoyé en préfecture le 29/01/2019

Reçu en préfecture le 29/01/2019

Affiché le



ID : 083-268301017-20190124-201901243-DE

Enfin nous devons prévoir pour l'élémentaire Malraux l'acquisition d'un lave-linge à hauteur de 750 €, un crédit pour l'achat de jeux de cour extérieur sera envisagé dans la limite de 24 000 €.

Nos services ont également recensés le besoin de rideaux ou films occultant pour un coût global de 15 500 €.

S'agissant de l'achat de table et banc extérieur l'estimation porte sur un montant de 60 000 €.

Il conviendra de débattre et de définir les choix prioritaires pour 2019, l'enveloppe maximale étant de 75 000 €.

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.